



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 A 9H00**

AFFAIRE N° 06

**REHABILITATION DE LA GARE ROUTIERE ACTUELLE
DU TAMPON**

- REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT -

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre à neuf heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 bis rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

*Présents : 34
Absents
représentés :
7
Absent : 7*

ETAIENT PRESENTS

André THIEN AH KOON, Patrick LEBRETON, Jacquet HOARAU, Harry MUSSARD, Bernard PAYET, Blanche-Reine JAVELLE, Pierre ROBERT, Henri-Claude HUET (de l'affaire n° 1 à la question diverse n° 1) Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Axel VIENNE, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, Inelda BAUSSILLON, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX-RIVIERE, Gilberte GERARD, Emmanuelle HOARAU, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Harry MALET, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Paulet PAYET, Marie-France RIVIERE, François RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Catherine TURPIN, Bachil VALY, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Sabrina PICARD (procuration à M. Paulet PAYET), Monique BENARD-DESLAIS (procuration à M. André THIEN AH KOON), Isabelle GROSSET-PARIS (procuration à M. Bachil VALY), Rose Andrée MUSSARD (procuration à M. Christian LANDRY), Marie-Andrée LEJOYEUX (procuration à Mme Blanche-Reine JAVELLE), Harry-Claude MOREL (procuration à M. Harry MUSSARD), Alin GUEZELLO

(procuration à M. François RIVIERE), Henri-Claude HUET (procuration à M. Axel VIENNE : de l'affaire n° 2 à l'affaire n° 17).

ETAIENT ABSENTS

Priscilla PAYET, Clarita TURPIN, Colette FONTAINE, André DUPREY, Olivier RIVIERE, José PAYET, Jean-Jacques VLODY.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N°06

REHABILITATION DE LA GARE ROUTIERE ACTUELLE DU TAMPON - REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT -

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la restructuration du réseau de transports en commun des communes membres et de la mise en œuvre du transport en commun, il a été programmé la réhabilitation de la gare routière actuelle du Tampon sise 101 Bis rue Albert Fréjaville au Tampon.

Le coût total des travaux (Voiries Réseaux Divers, Infrastructures) et des études (Maîtrise d'œuvre, Mission de coordination SPS) était estimé initialement à 225 000 euros Hors Taxe.

Par délibération n°18 du conseil communautaire en date du 06 décembre 2013, la CASud avait donc approuvé le plan de financement suivant au titre du programme « Trans Éco Express » cadre de co-financement des abris voyageurs, parking relais, pôles d'échanges et centre d'entretien pour les transports en commun :

Financiers	Taux de financement	Montant de l'aide HT
REGION REUNION	60,00%	135 000 € HT
CASUD	40,00%	90 000 € HT
TOTAL	100,00%	225 000 € HT

Par convention n°20130911, la Région Réunion avait validé sa participation au financement des travaux de réhabilitation de la gare routière du Tampon pour un montant total de subvention de 135 000 € HT.

Cependant, après réception des offres des entreprises, le coût total des travaux doit être revu à la hausse. Cette demande de révision s'appuie sur les éléments suivants :

- Le lot 1 "Superstructure" du marché « Travaux de réhabilitation de la gare routière du Tampon » a été estimé à 182 000 € HT au vu des offres reçues. Ce lot a finalement été déclaré sans suite et relancé pour motif d'intérêt général, les nouvelles propositions des candidats ne sont donc pas encore connues.
- Le lot 2 "VRD" du marché « Travaux de réhabilitation de la gare routière du Tampon » a été attribué pour un montant de 248 000 € HT.

Au vu du montant du lot 2 et des premières offres reçues pour le lot 1, le coût total des travaux doit donc être revu à la hausse pour un montant de 430 000 € HT impliquant un montant souhaité de subvention régionale de 258 000 € HT selon le plan de financement révisé suivant :

Financiers	Taux de financement	Montant de l'aide HT
REGION REUNION	60,00%	258 000 € HT
CASUD	40,00%	172 000 € HT
TOTAL	100,00%	430 000 € HT

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'approuver la révision du plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessus,**
- **De solliciter le co-financement pour cette opération,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la révision du plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

Financeurs	Taux de financement	Montant de l'aide HT
REGION REUNION	60 %	258 000 € HT
CASUD	40 %	172 000 € HT
TOTAL	100 %	430 000 € HT

- Sollicite le co-financement de cette opération,**
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Abstentions : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON